

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2014

**L'An deux mille quatorze, le 15 décembre**, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2014

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Sabine TAULEIGNE, Freddy VASSEUR, Antonin KOSZULINSKI, Corine ARSAC-MARZE, Patrick GROUPIERRE, Geneviève BOUIX, Eric GRADELLE, Isabelle WICKI, Laetitia POLLIOTTI, Philippe MILLOT, Sabrina QUESQUE, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Annie PALOU, Luc CHARPENTIER, Sylvie DELOCHE, Pierre TRAPIER, Chantal GAMEL-BERARD, Jean-Michel BOCHATON, Myriam COMON, Ali CHAABI.

POUVOIRS : Stéphanie HOUSET à L. CHAMBONNET, Jacques LACOUR à C. ARSAC-MARZE, Bernard CROZIER à Daniel GROUSSON, Marjolaine BOUVIER à Jean-Michel BOCHATON.

EXCUSEE : S. AUGIER.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 novembre 2014 est approuvé.

### 1) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (rapporteur : G. GIRARD).

En introduction au débat, Madame le maire rappelle le contexte national et ses conséquences au local, précisant que la construction du budget 2015 se réalise sous la contrainte financière (diminution des dotations de l'Etat) et la recherche d'économie de fonctionnement.

Monsieur BOCHATON, s'il partage le diagnostic, regrette cependant le peu de prévisions sur le volume des dépenses d'investissement. Madame GIRARD précise que le débat d'orientation budgétaire, c'est d'abord l'équilibre des masses financières du budget eu égard aux capacités financières de la collectivité. De plus, la nouvelle Agglomération VALENCE ROMANS étant toujours en construction, il peut encore y avoir des impacts au niveau communal en fonction du projet de territoire défini dans quelques mois (compétences transférées, programme d'investissement). Pour autant, certains projets seront inscrits en 2015, comme un nouveau bâtiment pour le CLSH (200 K€), la vidéosurveillance (300 K€), sachant que les programmes courant d'entretien (voirie, éclairage public et espaces verts) consomment déjà 1 000 K€ en moyenne.

L'opposition se félicite du faible endettement de la commune et des résultats prévisionnels 2014, Madame le Maire rappelant que le résultat de 2013 était lié à des recettes exceptionnelles et que la gestion 2014 appartient à la nouvelle majorité pour 9 mois sur 12.

### 2) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES (rapporteur : L. CHAMBONNET).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3000 € à l'association Les Vertébrées (festival DEHORS) et 1 000 € à la MJC (carnaval 2015).

### 3) TARIF LOCATION SONO SALLE FERNAND LEGER (rapporteur : L. CHAMBONNET).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de la location de la sono de la salle Fernand Léger à 80 €.

4) INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE (rapporteur : S. BROT).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer à Monsieur DAUTANÉ, comptable de la collectivité, une indemnité de conseil au taux maximal (soit 1 809,95 € brut) pour l'exercice 2014.

5) CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS – COMMUNE/DAH (rapporteur : G. GIRARD).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la signature d'une convention avec DAH, visant à réserver l'attribution de 40 logements par la commune, sur le parc ICF (114 logements) en cours d'acquisition par DAH.

6) HABITAT DAUPHINOIS – PROGRAMME LA PORTE VERTE – GARANTIE D'EMPRUNTS (rapporteur : S. BROT).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder la garantie de la commune correspondant à 50 % des emprunts contractés par HABITAT DAUPHINOIS auprès de la Caisse des Dépôts pour la réalisation de l'îlot F (26 logements).

7) APPROBATION STATUTS DU S.I.D (rapporteur : E. GRADELLE).

Les nouveaux statuts du Syndicat d'Irrigation Drômois sont adoptés à l'unanimité.

8) INTERVENTION DES CMR DANS LE CADRE DES TAP (rapporteur : C. ARSAC).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité une majoration de 3H des temps d'intervention par les CMR sur la commune portant à 30H75 hebdomadaires l'enseignement musical.

9) AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LES CMR (rapporteur : C. ARSAC).

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la modification au 1<sup>er</sup> janvier 2015, du tarif de l'heure année des CMR (1 757.50 €).

10) FEDERATION REGIONALE DES MJC EN RHONE-ALPES – CONVENTION DE MISSION – AVENANT 2 (rapporteur : F. VASSEUR).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 2 visant la mise à disposition d'un poste de directeur du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

11) MARCHE SUBSEQUENT POUR LA FOURNITURE DE GAZ (rapporteur : A. KOSZULINSKI).

Suite au rapport de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la signature du marché avec Gaz de Bordeaux.

12) RENOUVELLEMENT DE CONTRAT (rapporteur : S. BROT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le contrat de la journaliste, pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

13) BILAN SOCIAL 2013 (rapporteur : S. BROT).

Le bilan social, après examen par le CTP est communiqué au Conseil Municipal (pas de délibération).

#### 14) DECISIONS (rapporteur : G. GIRARD).

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'elle a été amenée à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 14/140 : Signature d'un contrat avec la société DELTA SECURITE, pour la télésurveillance et la télémaintenance du système de détection intrusion de la salle G. Brassens, d'un montant mensuel de 30 € HT pour la télésurveillance et 30 € HT pour la télémaintenance (soit 2 x 360 € par an).

N° 14/147 : Non préemption sur la propriété de Monsieur Joseph SPORTIELLO, cadastrée sections AN 305, 306 et 307, 80 rue Jean Jaurès.

N° 14/148 : Non préemption sur la propriété de ICF SUD EST Méditerranée, cadastrée section AN 115, 14 rue Gérard Philipe.

N° 14/149 : Non préemption sur la propriété de ICF SUD EST Méditerranée, cadastrée section AN 106, 2 A-B, 4 A-B-C- rue Francis Jourdain, et 4 A-B, 6 A-B rue Gérard Philipe.

N° 14/150 : Non préemption sur la propriété de ICF SUD EST Méditerranée, cadastrée sections AN 208 et 215, 2 à 8 rue Jules Ferry.

N° 14/152 : Non préemption sur la propriété de Madame Christelle LEROY, cadastrée section AW 40, rue Jean Moulin, Les Mouettes.

N° 14/153 : signature d'avenants aux contrats passés avec la société VBS,  
- suite au transfert au CTM du copieur KM 2560, le forfait trimestriel passe à 686.25 €/HT pour 112 500 copies/trimestre et une facturation de 0.0061 €/HT par copie supplémentaire au-delà de 450 000 copies/an,  
- pour le contrat SCM07121523, suite à la sortie du copieur KM 2050 et l'entrée du copieur KM 2560, prolongation de la durée jusqu'au 31/12/2015 et forfait trimestriel de 72.50 €/HT pour 6250 copies/trimestre et une facturation de 0.0092 €/HT par copie supplémentaire au-delà de 25 000 copies/an.

N° 14/154 : Signature avec la société VBS, d'un contrat de maintenance pour une durée de 60 mois pour le copieur TASK 2551 CI KYOCERA installé aux services techniques, pour  
- une redevance de 56.25 €/HT pour 12 500 copies noires/trimestre,  
- une redevance de 0.0045 €/HT par copie noire supplémentaire au-delà de 50 000 copies noires/an  
- une redevance de 67.50 €/HT pour 1500 copies couleur/trimestre,  
- une redevance de 0.045 €/HT par copie couleur supplémentaire au-delà de 6000 copies couleur/an.

N° 14/155 : Non préemption sur la propriété de Monsieur Gilbert ASTIER, cadastrée sections AS 187, 196, 197, 206, 207, 209, 36 allée de l'Orée du bois.

N° 14/156 : Non préemption sur la propriété de HABITAT DAUPHINOIS, cadastrée section AK 213, 45 rue Danielle Mitterrand.

N° 14/157 : Non préemption sur la propriété de Monsieur Gilbert ASTIER, cadastrée sections AS 205, 207 et 208, 34A et 34B allée de l'Orée du bois.

N° 14/158 : signature avec la société VIGNAL, de l'avenant n° 2 au lot n° 8 du marché intitulé "Restructuration et création d'une salle d'activités au centre culturel", d'un montant de 7 302.23 €.

N° 14/159 : signature avec la société DELORME BATTANDIER, de l'avenant n° 3 au lot n° 4 du marché intitulé "Restructuration et création d'une salle d'activités au centre culturel", d'un montant de 7 307 €.

N° 14/160 : Renouvellement de contrats de maintenance avec la société BERGER LEVRAULT, pour les logiciels MAGNUS France, pour un coût annuel de 334.36 €/HT pour la maintenance, 5 179.10 €/HT pour le suivi des progiciels et 5 814.73 €/HT pour le suivi de progiciels hors pack.

N° 14/161 : Non préemption sur la propriété de la SCI APPO, cadastrée section AK 80, 660 avenue P. Brossolette.

N° 14/162 : dans le marché intitulé "Restructuration et création d'une salle d'activités au centre culturel", signature avec toutes les sociétés (lots 1 à 9) d'un avenant de prolongation de délais, sans dépense supplémentaire.

N° 14/163 : encaissement d'un chèque de 2 037.42 € de GROUPAMA, en règlement du sinistre du 8 septembre 2014, relatif à un lampadaire endommagé rue L. Saillant par un tiers identifié.

N° 14/164 : dans le cadre du marché intitulé "Fourniture de produits d'entretien pour divers bâtiments",

→ signature avec la société RTM, des lots

- n° 1 pour un montant minimum annuel de 800 €/HT sans maximum,

- n° 2 " " " " " 1 500 €/HT "

- n° 4 " " " " " 2 000 €/HT "

→ signature avec FCH, du lot

- n° 3 pour un montant minimum annuel de 1 000 €/HT "

N° 14/165 : signature avec l'entreprise SHCB du marché intitulé "Fabrication et livraison des repas et goûters en liaison froide pour la crèche" pour un coût de 3.53 €/TTC le repas et 0.79 € le goûter.

N° 14/166 : Non préemption sur la propriété de la SCI VVM, cadastrée sections AN 305, 306 et 307, 80 et 82 rue Jean Jaurès, Résidence du Centre

N° 14/167 : Non préemption sur la propriété de Madame Huguette GERLAN Veuve NIVON, cadastrée section AN 22, 2 Résidence Saint-Louis, avenue de la Résistance.

N° 14/168 : signature avec Monsieur Pierre BARRAL, d'un bail pour la location d'une parcelle de terrain située quartier Neyremand, pour l'activité des jardins familiaux, d'une durée de 10 ans, pour un loyer annuel d'un montant de 1 000 € à la signature du bail, révisable annuellement selon l'indice de référence des loyers.

N° 14/169 : Non préemption sur la propriété de Monsieur Jean-Pierre GUERIMAND, cadastrée section AO 319, 148 rue Jean Jaurès.

N° 14/170 : Non préemption sur la propriété de Monsieur Alain CHAPUT, cadastrée section AO 119, 7 rue Henri Barbusse.

N° 14/172 : signature avec la société TRAVERSIER, de l'avenant n° 3 au lot n° 2 du marché intitulé "Restructuration et création d'une salle d'activités au centre culturel", d'un montant de 3 268.31 €/HT.